



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Édition 13

CERTIFICAT ACERMI

N° 02/015/027

Licence n° 02/015/027

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits manufacturés en laine minérale version B du 30/06/2013 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **ROCKWOOL FRANCE SAS**

Company:

Siège social : **111 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS - France**

Head Office:

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

ROCKFACADE

et fabriqué par les usines de : Saint Eloy Les Mines - France (63)

Production plant:

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

et pour les usages figurant en page 3 du présent certificat.

Uses are given in page 3.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits manufacturés en laine minérale ET la norme NF EN 13162+A1 : 2015.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations.

Ce certificat a été délivré le 17 avril 2018 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

This certificate was issued on april 17th 2018 and is valid until december 31th 2020, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
E. CREPON

C. BALOCHE

Pour le Secrétaire
T. GRENON

P. PRUDHON

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com

Révision du certificat n° 02/015/027 Édition 12, délivré le 01 janvier 2018

Revision of certificate n° 02/015/027 Edition 12, issued on january 01st 2018

**CERTIFICAT ACERMI****N° 02/015/027***Licence n° 02/015/027***CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES***Certified properties***CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : $\lambda_D = 0.035$ W/(m.K)***Certified thermal conductivity:*

	Résistance thermique - Thermal resistance										
Épaisseur (mm)	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90
R (m².K/W)	1,10	1,25	1,40	1,55	1,70	1,85	2,00	2,10	2,25	2,40	2,55
Épaisseur (mm)	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145
R (m².K/W)	2,70	2,85	3,00	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,10
Épaisseur (mm)	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200
R (m².K/W)	4,25	4,40	4,55	4,70	4,85	5,00	5,10	5,25	5,40	5,55	5,70
Épaisseur (mm)	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	-
R (m².K/W)	5,85	6,00	6,10	6,25	6,40	6,55	6,70	6,85	7,00	7,10	-

RÉACTION AU FEU : Euroclasse A1*Reaction to fire:***AUTRES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES***Other certified properties*

Tolérance d'épaisseur	T3
Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées	DS(70,90)
Absorption d'eau à long terme par immersion partielle	WL(P)
Transmission de vapeur d'eau	MU1
Absorption d'eau à court terme par immersion partielle	WS
Résistance à l'écoulement de l'air	AFr 10

ISOLANT SEMI-RIGIDE

Épaisseur (mm)	de 40 à 250
-----------------------	-------------



CERTIFICAT ACERMI

N° 02/015/027

Licence n° 02/015/027

USAGES VISÉS

Intended uses

Le produit objet de ce certificat peut être utilisé pour les usages visés dans le tableau ci-dessous. La mise en œuvre de ce produit est précisée dans les documents de référence tels que les DTU, les règles ou recommandations professionnelles, les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application. Il appartient au maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de vérifier que l'usage de ce certificat correspond à la version des règles de l'art applicables.

USAGE VISÉ (selon le Cahier Technique G)		RÉFÉRENCES COMMERCIALES	OBSERVATIONS ÉVENTUELLES
Murs donnant sur l'extérieur : isolation thermique par l'extérieur	Isolant sous bardage ventilé	ROCKFACADE	
	Isolant pour murs revêtus de plaques de pierre mince	ROCKFACADE	